Compte-rendu réunion lundi 10 juillet 2023 à la mairie de Duttlenheim, au sujet du périscolaire

Etaient représentés la mairie de Duttlenheim, la FDMJC gestionnaire du périscolaire, les parents de l'école primaire et ceux de l'école maternelle. Cette réunion faisait suite à plusieurs réclamations, orales très principalement, concernant un manque de places au périscolaire de Duttlenheim, particulièrement celui de l'école maternelle.

Lors de cette réunion, il a été fait état des points suivants, développés ci-après :

1. le nombre réel de places de périscolaire refusées
2. les contraintes rencontrées par les gestionnaires du périscolaire de Duttlenheim et par la mairie.
3. les solutions envisagées.

1. Etat des lieux des places de périscolaire refusées

- En maternelle : 4 enfants sur liste d'attente et 3 familles dont les souhaits d'accueil ont été partiellement accueillis.

- En primaire : 0 refus.

2. Contraintes attachées à la gestion du périscolaire

- Rappel des contraintes
  Les lieux d'accueil du périscolaire sont placés sous la double autorité de la PMI et du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES). Les modalités d'accueil du périscolaire sont encadrées par les dispositions du code de l'action sociale et des familles, d'où il découle des contraintes, notamment liées à :
  - la capacité d'accueil des locaux affectés au périscolaire,
  - la qualification du personnel et au taux d'encadrement.

- Conséquences concrètes:
  - Regardant la capacité d'accueil des locaux affectés au périscolaire, elle est de 107 places à la primaire et de 40 en maternelle. Cette jauge n'est pas extensible, sous peine de perdre l'habilitation à l'activité de périscolaire et le financement de la CAF qui en découle. Cette contrainte de places s'oppose à la hausse des demandes d'accueil liée :
    - à l'évolution sociétale (plus de familles dont les deux parents exercent une activité professionnelle et plus de familles

monoparentales, mais recours à l'entraide familiale plus réduit),

- et à l'absence de Plan local d'urbanisme à Duttlenheim jusqu'en fin décembre 2021, avec l'application par défaut du Règlement national d'urbanisme ayant permis une construction dense.

- Regardant la contrainte liée à la qualification du personnel (l'ensemble des animateurs a reçu ou est en cours de formation diplômante dans l'encadrement des enfants) et au taux d'encadrement, elle limite les recrutements rendus déjà complexes par les particularités du métier (les postes sont structurellement des temps partiels, avec des pauses imposées entre les plages d'activité).

3. Les solutions envisagées.

- Solutions liées aux locaux
  - Agrandissement des locaux
    Les locaux de restauration du périscolaire de la primaire ont été agrandis. Cependant, les locaux destinés aux activités des enfants n'ont pas/n'ont pu être réciproquement agrandis. Par conséquent, règlementairement, aucune nouvelle place d'accueil ne peut être créée dans les locaux du périscolaire de la primaire, que ce soit pour répondre à une augmentation de la demande des élèves de la primaire, ou pour décharger le périscolaire de la maternelle.

    Coté maternelle, les plans des locaux font état d'un « dégagement » de 34 m², qui pourrait être affecté au périscolaire (nécessairement pour moitié en lieu de restauration et pour moitié en zone d'activité pour les enfants), sous réserve d'étude de faisabilité par un architecte, de budget suffisant et d'habilitation de cet espace à l'accueil périscolaire.

  - Utilisation de locaux autres (au sein de l'école ou dans le village) : ce recours est peu compatible avec les normes ERP et d'hygiène qui s'imposent aux locaux habilités à l'accueil périscolaire. Quant à la construction de nouvelles annexes affectées au périscolaire, elle est compromise par l'absence de budget d'une part, et l'objectif Zéro artificialisation nette d'autre part.

- Solutions liées à l'encadrement et au suivi des demandes d'accueil :
  - Les critères liés à la priorisation des demandes d'accueil :
    L'article intitulé « Inscriptions » du document « RèglementFonctionnement_Duttlenheim2324 » disponible

sur Portail famille FDMJC-Alsace DUTTLENHEIM (leportailfamille.fr) énumère les critères d'acceptation au périscolaire :

La priorité d'accès à la structure est donnée : − aux enfants scolarisés dans la commune − aux enfants déjà inscrits l'année d'avant − aux fratries − aux familles monoparentales − au vu du nombre de présences − aux enfants dont les deux parents sont actifs. […] L'inscription sera effective après constitution complète du dossier et réception de la confirmation d'inscription transmise par la structure.

- L'ajustement des demandes d'accueil au besoin réel.
  Le délai d'annulation d'une réservation pour raison personnelle a été allongé à 7 jours (hors mercredis, week-end et jours fériés).
  En cas de nombre élevé d'annulations annuelles, traduisant une demande de réservation déconnectée des besoins réels, des conséquences pécuniaires pourront se cumuler avec la radiation de l'accueil en cours d'année.

En conclusion, il est rappelé que l'absence de refus d'accueil en primaire s'explique par une responsabilisation et une solidarité des parents qui, devant un nombre insuffisant de places, ont déclaré au plus juste leur besoin réel d'accueil et ont fait état de leur capacité d'assouplissement (ex : j'indique avoir la possibilité d'interchanger tel ou tel jour d'accueil sollicité car je dispose de solutions alternatives). En maternelle, il est pressenti que certaines inscriptions ne coïncideront pas avec les besoins réels d'accueil des familles, d'où l'application probable des conséquences pécuniaires et de la radiation d'accueil en cours d'année.

Pour les parents dont la demande d'accueil a été rejetée et qui voudraient solliciter une assistante maternelle, vous trouverez en annexe la liste des places mise à jour par le Relais des Assistantes Maternelles le 06/07/2023.

Les offres de périscolaire plus restrictives des villages voisins de Duttlenheim (acceptation réservée aux enfants de plus de 4 voire de 5 ans, restriction du nombre de jours d'accueil hebdomadaire par foyer, absence d'accueil le mercredi, absence d'accueil pendant les vacances etc) devrait nous inciter à défendre le système avantageux – bien que limité- dont nous bénéficions à Duttlenheim.